

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le mercredi 25 septembre 2019 à 16h08 à la salle de l'Édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire suppléant Michel Rhéaume, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Rhéaume.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du maire Pascal Binet et du conseiller Pierre Quirion.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du règlement numéro 253-19 amendant le règlement numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts;
3. Règlement numéro 253-19 amendant le règlement numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
4. Embauche au titre de journalier occasionnel aux services de l'urbanisme et des loisirs;
5. Dossier Pierre Quirion – Municipalité d'Adstock numéro 422820 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec : dépôt d'un addenda;
6. Travaux de réfection de la route du Petit-13^e-Rang : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
7. Collecte et transport des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
8. Dossier - projet patinoires extérieures;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

19-09-239

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-240

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 253-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RÉJEAN AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a adopté le 13 août 2012 le règlement d'emprunt numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts;

ATTENDU que la Municipalité souhaite amender ledit règlement afin de modifier la description de la dépense ainsi que les clauses de taxation et de tarification;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller Michel Rhéaume et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 septembre 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues concernant la portée du règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 253-19 amendant le règlement numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-241

RÈGLEMENT NUMÉRO 253-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RÉJEAN AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que le règlement numéro 253-19 amendant le règlement numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9h00 à 19h00, le lundi 7 octobre 2019 au bureau de la Municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-242

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL AUX SERVICES DE L'URBANISME ET DES LOISIRS

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de journalier occasionnel aux services de l'urbanisme et des loisirs;

ATTENDU que la candidature de monsieur Alex Simoneau satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher comme salarié occasionnel monsieur Alex Simoneau à titre de journalier aux services de l'urbanisme et des loisirs selon les termes de la convention collective;

- de conférer à monsieur Alex Simoneau les fonctions et les pouvoirs d'inspection conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance en vigueur de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-243

DOSSIER PIERRE QUIRION – MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK NUMÉRO 422820 AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC : DÉPÔT D'UN ADDENDA

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole du Québec désire que la Municipalité modifie sa demande avant de rendre une décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer un addenda au dossier numéro 422820 déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- d'informer la CPTAQ que le dossier Pierre Quirion – Municipalité d'Adstock ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme à signer et à acheminer à la CPTAQ tous les documents administratifs relatifs à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-244

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU PETIT-13^E-RANG : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de la route du Petit-13^e-Rang;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (avec taxes)
Les Constructions de l'Amiante Inc.	186 752.92 \$
Excavation Drouin Doris Inc.	194 455.71 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	217 864.68 \$
Cité Construction TM Inc.	217 909.93 \$
Excavation Bolduc Inc.	226 764.58 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	234 361.89 \$
Transport Beurivage Inc.	245 058.86 \$
Excavation Rodrigue & Fils Inc.	255 271.36 \$
Giroux et Lessard Ltée	286 752.08 \$

ATTENDU l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de la route du Petit-13^e-Rang au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Constructions de l'Amiante Inc., au montant 186 752.92 \$, taxes incluses. Le montant de la dépense sera financé par le montant reçu du Fonds conjoncturel de développement et le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Le point est reporté à une séance ultérieure.

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Le point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

19-09-245

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 16h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire suppléant,

La directrice générale,

Michel Rhéaume

JL

Julie Lemelin